

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session régulière du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 11 novembre 2008, à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

 Madame la conseillère et
 Messieurs les conseillers

 Julie Dubois
 Julien Dufour
 Martial Hovington
 Jacques Morris
 Michel St-Laurent

Est absent : Le conseiller Patrice Imbeault

Est également présente : Madame Lynda Tremblay, directrice générale
 et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 octobre 2008;
4. Acceptation de la liste des comptes et certification de disponibilité de crédit;
5. Radiation de comptes;
6. Période de questions;
7. Dossier Marie Hovington (échange avec l'inspecteur en bâtiment, M. Patrice Noël);
8. Correspondance et information :
 - Ressources Parenfants – demande de participation financière,
 - Polyvalente des Berges – demande de participation financière pour album souvenir;
 - Fondation OLO;
 - Air médic;
 - Club de volley-ball les Gazelles – demande de participation financière;
 - Centraide – demande de participation financière;
 - Explos-nature – dépôt du projet de rénovation des blocs sanitaires;
 - Hockey mineure des Escoumins – demande de commandite;
 - Ministère de Ressources naturelles et de la Faune – réforme cadastrale;
 - Service d'incendie – quittance litige avec Forestville;

- Commission scolaire de l'Estuaire – Activité « Choix pour l'avenir »;
 - Centre de santé des Nord-Côtiers – acquisition civière hyperbare;
 - CRÉA – invitation à une exposition à l'École de la Mer le 15 novembre 2008;
 - Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - Formation d'un comité de gestion du site historique archéologique des Basques-de-l'Anse-à-la-Cave;
 - Carrefour Jeunesse emploi – projet immigration en Haute-Côte-Nord;
9. Service incendie – adoption du règlement constituant un service de protection contre les incendies;
 10. Service d'incendie – achat d'une pompe portative;
 11. Règlement relatif aux animaux – projet de politique et procédure;
 12. Projet de remplacement de l'entrée électrique de l'édifice municipal – soumission;
 13. Demande d'achat ou de cession de terrains;
 14. Ministère des Transports du Québec – entente de gestion des ponts – abrogation de la résolution # 08-09-0248;
 15. Archéo-Topo – appui au projet présenté au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine dans le cadre du programme de maintien des infrastructures;
 16. Forum sur le développement social en Haute-Côte-Nord;
 17. Développement économique Canada – remboursement de la subvention à la Corporation touristique de Bergeronnes versée dans le cadre du programme d'initiative régionale touristique;
 18. Varia :
 19. Période de questions;
 20. Fermeture de la session.

OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

08-11-0283 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
 APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et déposé et que l'item « VARIA » reste ouvert.

08-11-0284 Dépôt et adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 octobre 2008

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la session régulière du 15 octobre 2008 soit accepté tel que présenté.

08-11-0285 Acceptation de la liste des comptes et certification de disponibilité de crédit du mois d'octobre 2008

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la liste des comptes telle que présentée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT octobre 2008

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 118 136.80 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

LISTE DES COMPTES À PAYER 2008-10		
Alphonse Chamberland	Essence machines	100.00 \$
Bodycote Canada	Frais tests d'eau	453.76 \$
Boivin et Gauvin inc.	Vêtements service incendie	223.77 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	Services professionnels réclamation taxes 2007	169.31 \$
CCH	Renouvellement règlement concernant municipalités du Québec	316.05 \$
Croix-route Canadienne	Renouvellement contribution	67.80 \$
Dufour transport	Fourniture entretien bornes-fontaines	14.11 \$
Équipement GMM	Frais copies contrat photocopieur	77.22 \$
Explos-Nature	Cadeaux terrain jeux été 2008	200.00 \$
Fédération Québécoise des municipalités	Frais messagerie	149.22 \$
Formations Qualitemps inc.	Formation DG	316.05 \$
Garage Imbeault & fils	Fourniture entretien machines	26.98 \$
GLR	Aliments-boissons	42.03 \$
Groupe Improjford	Confection d'avis d'infraction	202.62 \$
Groupe Sanidro	Nettoyage réseau égout	2 858.01 \$
Hydro-Québec	Électricité bâtiments	2 235.66 \$
Jean Roy	Frais d'arpentage - rue du Fleuve	790.13 \$
John Meunier	Fourniture chlore	192.00 \$
Le Journal HCN	Annonces dépôt rôle et semaine prévention incendie	300.99 \$
L.P. Tanguay	Fourniture chlore	665.96 \$
Mine Seleine	Fourniture sel déneigement	3 209.14 \$
MRC Haute-Côte-Nord	QP FIER région	692.00 \$
Municipalité de Tadoussac	Frais gestion pompier exercices évacuation	440.00 \$
Nathalie Ross, notaire	Frais honoraires	426.05 \$
Ninon Marty	Frais installation ordinateurs et frais gestion biblio.	770.00 \$
Orizon mobile	Programmation radios pompiers	269.21 \$
Papeterie du Fleuve	Fourniture bureau	159.86 \$
PG Govern	Achat équipement informatique	3 946.35 \$
Pièces d'autos Deschênes	Fournitures entretien aréna - maison des jeunes	733.48 \$
Quincaillerie Lepage	Fournitures entretien aréna - maison des jeunes	2 287.43 \$

René Gauthier	Fourniture entretien toiture aréna	152.38 \$	
SEAO-constructo	Appel d'offre déneigement	56.44 \$	
Sébastien Guay	Service de formation et comptabilité salle de quilles	3 741.81 \$	
Stelem	Fourniture entretien bornes-fontaines	970.73 \$	
Terrassement et pavage SL	Transport sel et entretien chemin rg. St-Joseph	5 806.49 \$	
Transport Larouche	Fourniture entretien chemin	564.37 \$	
TOTAL:		33 627.41 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2008-10			
ADMQ	Formation DG	468.43 \$	1133
Francine Maltais	Conciergerie	60.00 \$	1135
Ketchum Manufacturing	Cage chats	225.21 \$	1136
Bell Mobilité	Cellulaire maire	33.35 \$	1137
Ministère des Finances du Québec	QP police	23 862.00 \$	1138
Desjardins sécurité financière	Assurances employés	1 600.37 \$	1139
Francine Maltais	Conciergerie	52.50 \$	1140
Bell Canada	Communications service incendie, biblio, bureau municipal	526.74 \$	1176
Sébastien Guay	Formation DG	1 557.68 \$	1177
Comité des pompiers	Contribution municipale	1 000.00 \$	1178
Ultima	Renouvellement assurances 2009	31 323.00 \$	1179
Francine Maltais	Conciergerie	67.50 \$	1180
Comité de bibliothèque	Contribution municipale	360.00 \$	1181
Pierre Brousseau	Remboursement taxes payées en trop	1 648.88 \$	1182
Francine Maltais	Conciergerie	67.50 \$	1183
Jonathan Simard	Frais déplacement pompier	18.72 \$	1184
Pascal Gaudreault	Frais déplacement pompier	97.92 \$	1185
Commission des loisirs Bergeronnes	Contribution municipale	5 000.00 \$	1186
Corporation touristique Bergeronnes	Remboursement subvention Développement économique C	9 966.00 \$	1187
Bell Canada	Internet biblio et édifice municipal	174.80 \$	1188
GE Canada Équipement financing	Contrat système téléphonique	150.22 \$	1189
Santerre électrique inc.	Contrat lumières de rues nov 2008	548.57 \$	1190
Luc Caron	Réclamation accident nov 2008	225.13 \$	1191
Francine Maltais	Conciergerie	60.00 \$	1192
Receveur général du Canada	Déductions fédérales employeur oct 2008	1 806.82 \$	1193
Ministère du revenu du Québec	Déductions provinciales employeur oct 2008	3 608.05 \$	1194
SOUS-TOTAL:		84 509.39 \$	
TOTAL:		118 136.80 \$	

08-11-0286 Radiation de comptes

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
 APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la radiation des comptes suivants :

Référence	Montant
F7545868235	21,26 \$
D0337	525,00 \$
D0363	5 113,12 \$

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée.

08-11-0287 Dossier Marie Hovington

CONSIDÉRANT la rencontre qui a eu lieu avec M. Patrice Noël, inspecteur en bâtiment de la municipalité, concernant le dossier d'incendie de la résidence de Mme Marie Hovington et de ses conséquences quant à l'application des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les rapports déposés par les deux firmes d'évaluateurs en sinistre engagés dans cette affaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette rencontre, le conseil juge que les rapports fournis par les deux firmes d'évaluateurs en sinistre ne permettent pas l'aboutissement d'une décision éclairée dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE commander un troisième rapport d'évaluation;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire appel à une autre firme d'expert en sinistre dans le dossier de Mme Marie Hovington;

QU'à la lumière du nouveau rapport, le conseil se réunisse à nouveau et puisse trancher sur la question pour finaliser le dossier.

Correspondance et information :

08-11-0288 Ressources Parenfants – demande de participation financière

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une aide financière pour un montant de 50, \$ à l'organisme Ressources Parenfants.

08-11-0289 Polyvalente des Berges – demande de participation financière pour un album souvenir

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une aide financière pour un montant de 150, \$ aux Étudiants du 5^e secondaire de la Polyvalente des Berges pour la création d'un album souvenir marquant la fin de leurs études secondaires.

08-11-0290 Fondation OLO – demande de participation financière

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington

APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ne pas acquiescer à la demande de participation financière de la
Fondation OLO cette année.

08-11-0291 Air médic – contribution financière

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter de verser la contribution financière établie au prorata de la
population, soit pour un montant de 67,80 \$.

**08-11-0292 Club de volley-ball les Gazelles – demande de
participation financière**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une aide financière de 150, \$ au club de volley ball Les gazelles
de la Polyvalente des Berges.

08-11-0293 Centraide – demande de participation financière

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ne pas acquiescer à la demande de participation financière de Centraide
vu que la municipalité a déjà versé un montant de 400, \$ dans le cadre de
l'activité de golf qui a eu lieu à Forestville cet été.

Correspondance et information (suite 1)

— Explos-nature – dépôt du projet de rénovation des blocs
sanitaires :

Il est mentionné que le conseil municipal a déjà amorcé l'étude
du projet d'aménagement d'un bloc sanitaire déposé par Explos-
Nature et qu'une décision sera prise ultérieurement.

**08-11-0294 Club de hockey mineur des Escoumins – demande de
participation financière**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une aide financière de 45, \$ au déroulement du 37^e tournoi de hockey mineur des Escoumins pour l'achat d'un quart de page en publicité.

Correspondance et information (suite 2)

— Ministère de Ressources naturelles et de la Faune – réforme cadastrale :

Il est mentionné que le maire, Francis Bouchard et la secrétaire-comptable, Mme Louise Gauthier ont participé à la rencontre d'information réforme cadastrale organisée par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Les travaux de réforme débuteront en mars 2009 pour le territoire de la municipalité des Bergeronnes.

— Service d'incendie – quittance litige avec Forestville :

Lettre de Me Joseph-André Roy du 23 octobre 2008 accompagnée de la quittance complète, générale et finale et transaction concernant le litige avec la Ville de Forestville pour le service incendie.

— Commission scolaire de l'Estuaire – Activité « Choix pour l'avenir » :

Il est mentionné que le maire Francis Bouchard était présent à l'activité « Choix pour l'avenir » organisée par la Commission scolaire de l'Estuaire au Centre multifonctionnel des Escoumins.

— Centre de santé des Nord-Côtiers – acquisition civière hyperbare :

Lettre de M. Denis Asselin et de M. Pierre Laurencelle du 28 octobre 2008 pour confirmer l'acquisition d'une civière hyperbare au Pavillon des Escoumins avec les argents recueillis de différents donateurs de la communauté et de la région de la province.

— CRÉA – invitation à une exposition à l'École de la Mer le 15 novembre 2008 :

Lettre d'invitation au deuxième salon en Arts visuels et en Métiers d'art les 15 et 16 novembre 2008 à l'École de la Mer.

— Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - Formation d'un comité de gestion du site historique archéologique des Basques-de-l'Anse-à-la-Cave :

Suite à la réception de la lettre du directeur du MCCCCF à Baie-Comeau, M. Luc Bourassa, datée du 27 octobre 2008, recommandant la mise en place d'un comité de gestion dont le mandat serait d'établir les mécanismes visant la conservation et, éventuellement, la mise en valeur du site archéologique des Basques-de-l'Anse-à-la-Cave et constituerait aussi une instance de dialogue privilégiée entre tous les acteurs impliqués dans le dossier, un comité a été formé.

Le comité composé des représentants suivants :

- | | |
|--------------------------------|---|
| - MRC | M. Alain Tremblay,
directeur général |
| - Municipalité des Bergeronnes | M. Francis Bouchard,
Maire
Mme Lynda Tremblay,
directrice générale |
| - Propriétaire du terrain | M. et Mme Claude
Jalbert, |

se propose de rencontrer Mme Julie Samuel du MCCCCF de Baie-Comeau afin de déterminer les responsabilités de chacun dans le dossier.

— Carrefour Jeunesse emploi – projet immigration en Haute-Côte-Nord :

Lettre de M. Renaud Deschênes, agent de migration du CJE-HCN, datée du 5 novembre 2008, informant qu'une consultation publique aura lieu dans notre municipalité le 19 novembre 2008 de 19 h à 21 h en vue de sensibiliser la population à la venue d'une nouvelle clientèle que sont les immigrants et de les informer sur les objectifs recherchés.

08-11-0295 Adoption du règlement no. 2008-0041 relatif à l'établissement d'un service de protection contre l'incendie

ATTENDU QUE la Loi l'y autorise en vertu de l'article 555 parag. 3 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-0041

Concernant l'établissement d'un service de la protection contre l'incendie.

1. Le service de protection contre l'incendie de la municipalité des Bergeronnes est établi.
2. Ledit service visera à contenir les pertes en vies humaines et matérielles par :
 - a. la prévention, c'est-à-dire la réduction du nombre d'incendie,
 - b. la promotion des moyens d'autoprotection,
 - c. le sauvetage des personnes, le confinement et l'extinction des foyers d'incendie en dedans des limites qui leur sont imposées par leur capacité :
 - i. à obtenir et acheminer l'eau nécessaire au combat d'incendie de bâtiment,
 - ii. d'arriver sur les lieux en dedans des limites de temps qui lui est imposé par son équipement et par l'étendue ou la géographie de son territoire,
3. Le service sera sous la responsabilité d'un chef nommé par le conseil et qui en répondra directement.
4. En plus du chef, le personnel du service pourra comprendre un chef suppléant, des officiers et des pompiers.

5. Le conseil, sur recommandations du chef, nommera les membres du service et fixera leur rémunération.
6. Pour être éligible à devenir membre du service à titre de pompier, le candidat devra :
 - a) être âgé de plus de 18 ans et moins de 55 ans,
 - b) subir avec succès les examens d'aptitudes que pourrait exiger le chef du service,
 - c) être jugé apte physiquement à devenir membre du service, à la suite d'examen médical attesté par un médecin,
 - d) ne posséder aucun antécédent criminel,
 - e) résider dans la municipalité,
 - f) détenir un permis de conduire pertinent à la conduite de tout véhicule d'intervention dudit service d'incendie,
 - g) être accepté pour l'ensemble des membres du service incendie.
7. Tout candidat nommé membre du service à titre de pompier fera un stage d'une durée minimale de douze (12) mois pendant lequel il devra suivre des cours conformes aux exigences professionnelles applicables aux services d'incendie et subir avec succès les examens en découlant.
8. L'avancement se fera au mérite par voie de concours selon les conditions prescrites par le conseil sur la recommandation du chef. Tout pompier qui remplira les conditions prescrites sera éligible au concours, mais le recrutement des officiers ne sera pas limité aux membres du service, sauf si le conseil en décidait autrement.
9. Par conséquent, si un candidat n'est pas en mesure de fournir un rapport d'antécédent juridique, il doit fournir son plumitif et remplir le formulaire P-1. Par la suite, son dossier sera étudié par l'État Major du service d'incendie.
10. Les vêtements protecteurs pour les pompiers et les officiers seront fournis par le service.
11. Le conseil s'engage à souscrire à une assurance et à en défrayer le coût pour indemniser la victime ou ses héritiers légaux en cas de perte de vie, de blessures corporelles, d'invalidité et de perte de salaire de l'un des membres du service.
12. Les membres du service, devront se conformer aux règlements généraux élaborés par le chef et approuvés par le conseil, et aux règles de régie interne édictées par le chef du service.
13. Le chef pourra réprimander ou suspendre pour trois (3) mois ou moins, tout officier ou pompier trouvé coupable d'insubordination, de mauvaise conduite, d'absences répétées ou qui refusera ou négligera de se conformer aux règles ou règlements généraux servant à la bonne marche dudit service.

14. Le conseil pourra rétrograder un officier, suspendre pour une période de plus de trois (3) mois ou congédier, sur recommandation du chef, tout officier ou pompier trouvé coupable d'une infraction énumérées à l'art. 13 et qui est jugée suffisamment grave pour mériter une telle punition.

15. Le chef sera responsable de :

- a) la réalisation des objectifs décrits à l'art. 2 du présent règlement, compte tenu des effectifs et des équipements mis à sa disposition,
- b) l'utilisation pertinente des ressources humaines et physiques mises à sa disposition,
- c) la gestion administrative du service dans les limites des budgets qui lui seront alloués,

16. Le chef devra notamment :

- a) voir au respect des exigences imposées par les lois provinciales et en particulier par la Loi sur la prévention des incendies (L.R.Q. 1977, chap. S-3.4, 2000, c.20, a.158),
- b) s'assurer de l'application des règlements municipaux directement reliés à la sécurité incendie et favoriser l'application des autres règlements municipaux qui ont une influence sur elle. Recommander au conseil tout amendement aux règles existantes ou tout nouveau règlement jugé essentiel ou important pour la protection des vies et des biens contre les dangers du feu,
- c) mettre en œuvre un programme de visites des résidences privées et l'éducation de ses occupants en matière de prévention et de protection contre les dangers du feu,
- d) assurer la promotion de toutes les mesures de prévention et d'autoprotection,
- e) assurer l'entraînement initial, le perfectionnement et la formation des effectifs du service de façon à obtenir d'eux un maximum d'efficacité sur les lieux d'un sinistre et leur permettre d'informer adéquatement le contribuable et la communauté locale sur les dangers de l'incendie et sur les mesures à prendre pour s'auto protéger,
- f) formuler auprès du conseil, les recommandations pertinentes en regard des sujets suivants :
 - l'achat des appareils et des équipements, le recrutement du personnel, la construction de postes d'incendie, l'amélioration du réseau de distribution d'eau et des conditions de la circulation, enfin, sur toute autre action à initier qu'il considère justifiée pour le maintien ou l'amélioration de la sécurité incendie dans la municipalité compte tenu du degré de développement de celle-ci, de sa capacité de payer et de l'accroissement des risques dans le milieu,
- g) organiser et participer activement à des activités d'éducation publique en matière de sécurité incendie,

- h) s'il y a des raisons de croire qu'un incendie est d'origine suspecte, protéger les indices, faire appel à la police et collaborer avec celle-ci,
17. Le chef ou son représentant sera entièrement responsable des opérations lors d'un incendie et il demeurera la seule autorité sur les lieux d'un sinistre jusqu'à l'extinction complète du feu. Il devra éloigner quiconque met en danger sa propre sécurité ou gêne le travail des pompiers. Il devra assurer la protection des biens des sinistrés et éloigner quiconque n'est pas autorisé à s'approcher des lieux.
 18. Quiconque, refusera d'obtempérer à un ordre du chef ou de son représentant de s'éloigner d'un lieu sinistré, pourra être immédiatement arrêté par ordre du chef ou de son représentant et sur conviction sommaire en cour être passible d'une amende minimale de 200, \$ et maximale de 1 000, \$.
 19. Tout membre mandaté par le chef ou son représentant pourra forcer l'entrée d'une propriété privée ou publique s'il a des motifs sérieux de croire qu'un danger potentiel menaçant la sécurité des gens ou du bâtiment s'y développe.
 20. Si au moment de l'entrée avec effraction prévue en vertu de l'art. 19 du présent document, l'occupant du logis est absent, son domicile devra être replacé dans un état de sécurité équivalente à celle qui existait avant l'effraction.
 21. Tout membre du service de protection contre les incendies aura le devoir impérieux de confiner et d'éteindre tout incendie volontaire ou involontaire par tous les moyens à sa disposition compte tenu de la nécessité de réduire les dommages au minimum.
 22. Le chef pourra demander l'aide à toute personne physiquement apte et présente sur les lieux d'un incendie s'il juge sa participation essentielle.
 23. Le chef pourra ordonner la démolition de tout bâtiment, clôture, dépendance, etc...si cette action est jugée impérative pour arrêter le progrès de l'incendie ou pour assumer la sécurité de son personnel.
 24. La municipalité sera tenue de dédommager individus, propriétaires ou occupants affectés par un ordre donné en vertu de l'art 23 et/ou par une action conduite en vertu de l'art. 20 du présent document.
 25. Le service pourra répondre à un appel relatif à un incendie se déclarant en dehors des limites de la municipalité.
 26. Le chef devra, par son action, favoriser l'établissement de plans d'entraide avec les municipalités voisines.
 27. Lorsqu'en vertu d'une entente officielle, ledit service d'incendie sera appelé à combattre un feu dans une autre municipalité privée d'un tel service, le chef ou son représentant conservera tous les pouvoirs énumérés aux articles précédents. Cependant, la responsabilité civile découlant de l'intervention incombera à la municipalité qui aura profité du service.

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté à la session du conseil du 11 novembre 2008

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

08-11-0296 Service d'incendie – achat d'une pompe portative

ATTENDU QUE le directeur du service d'incendie des Bergeronnes, M. Pascal Gaudreault, a soumis au conseil, pour approbation, trois soumissions pour l'achat d'une pompe portative;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que d'autres fournisseurs pourraient être invités à soumettre leurs prix;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur du service d'incendie, M. Pascal Gaudreault, puisse obtenir d'autres soumissions et qu'il soit autorisé à procéder à l'acquisition d'une pompe portative au meilleur prix.

11. Règlement relatif aux animaux – projet de politique et procédure :

La directrice générale soumet aux membres un projet de politique et procédure découlant du règlement relatif aux animaux qu'elle a préparé à leur demande pour étude et approbation.

12. Projet de remplacement de l'entrée électrique de l'édifice municipal
– soumission :

Le conseil se propose à élaborer une politique d'attribution de contrat avant d'entreprendre toute démarche d'appel d'offre que ce soit.

13. Demande d'achat ou de cession de terrains :

Comme précédemment mentionné, le conseil se propose à élaborer une politique de coût de vente de terrains municipaux au public avant d'entreprendre toute démarche de vente ou cession de terrain que ce soit.

08-11-0297 Ministère des Transports du Québec – entente de gestion des ponts – abrogation de la résolution # 08-09-0248

ATTENDU QU'à la suite de représentations de plusieurs municipalités et après discussion avec l'UMQ, le Ministère des Transports du Québec a transmis à la municipalité, un nouveau projet d'entente de gestion des ponts;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- a) D'accepter la nouvelle entente de gestion des ponts portant le no 67-338 soumise par le Ministère des Transports du Québec concernant 4 ponts situés sur le territoire de la municipalité, soit le pont # 6884A sur la rivière- des-Petites-Bergeronnes, le # 6908, sur la rivière-Beaulieu, le # 9468, sur la rivière-Beaulieu et le pont 11652 sur la rivière-à-bas-de-soie,
- b) QUE la présente résolution annule et remplace la précédente portant le numéro 08-09-0248;
- c) QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit document.

08-11-0298 Archéo-Topo – appui au projet présenté au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine dans le cadre du programme de maintien des infrastructures

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes autorise le Centre Archéo-topo des Bergeronnes à monter un projet en vue de le soumettre au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine dans le cadre de leur programme de maintien des infrastructures,

QUE le projet soit présenté au conseil municipal avant d'être acheminé au Ministère pour analyse, évaluation des conditions applicables, des impacts budgétaires et approbation, s'il y a lieu.

16. Forum sur le développement social en Haute-Côte-Nord :

Il est mentionné, à titre d'information, qu'un forum sur le développement social en haute-côte-nord aura lieu à la Polyvalente des Berges le 15 novembre prochain. Pour cette occasion, un transport d'autobus est prévu dans chacun des villages.

08-11-0299 Développement économique Canada – remboursement de la subvention à la Corporation touristique de Bergeronnes versée dans le cadre du programme d'initiative régionale touristique

ATTENDU QUE la municipalité a présenté à Développement économique Canada pour le camping municipal, un projet dans le cadre du programme d'initiative régionale touristique;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le montant de la subvention demandée de 9 966, \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE verser le montant de la subvention reçue de Développement économique Canada à la Corporation touristique de Bergeronnes pour le projet d'aménagement d'un bloc sanitaire au camping municipal.

Varia :

- a) Projet d'aménagement d'un bloc sanitaire au camping municipal – demande concernant l'entrepreneur des travaux :

Il est mentionné de vérifier auprès de l'entrepreneur qui a réalisé les travaux, si la Corporation touristique de Bergeronnes a acquitté le solde dû pour le projet d'aménagement d'un bloc sanitaire au camping.

- b) Lettre de remerciement au mérite de l'agricultrice de l'année :

Le conseiller Martial Hovington soumet sa demande afin qu'une lettre de remerciement soit transmise à Mme Ghislaine Morin de Sacré-Coeur, pour s'être mérité le titre d'agricultrice de l'année pour tout le Québec.

Période de questions :

Aucune questions n'est soulevée.

08-11-0300 Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
QUE l'assemblée soit et est levée à 21h10

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale/
secrétaire-trésorière